



Probleme citerne gaz litige

Par **aurorenouv**, le **08/10/2012** à **20:29**

Bonjour,

Par erreur la societe primagaz a rempli la citerne du logement dont je suis locataire. Je n ai jamais fait de commande ni reçu de sms de confirmaton annoncant la livraison. La facture etabt de 1200 euros et primagaz ne pouvant reprendre le gaz, j ai accepte un echeancier de 120 euros par mois. Je vais demenager en fin d annee. Mon proprietaire m annonce que c est a moi de me faire rembourser la somme par les futurs locataire. J ai ddeja le meme probleme avec un locataire qui me doit 480 euros et qui n a rien paye a e jour. Pouvez vous me dire quels sont mes recours? Cordialement

Par **Carole Primagaz**, le **09/10/2012** à **15:17**

Bonjour aurorenouv,

Votre post a retenu mon attention. Afin de répondre à l'ensemble de vos interrogations, il est nécessaire de vous identifier. A ce titre, je vous invite à me contacter au 0 970 808 708 (demandez bien Carole!) et j'essaierai de répondre à toutes vos questions.

Sincères salutations.

Carole, chez Primagaz

Par **pat76**, le **09/10/2012** à **17:35**

Bonjour Aurorenouv

Vous n'auriez pas dû accepter un échéancier et payé pour une commande que vous n'aviez pas faite.

Vous n'avez pas signé de bon de commande ni de bon de livraison à PRIMAGAZ qui est responsable de son erreur.

Vous pouviez mettre par courrier recommandé avec avis de réception, en demeure Primagaz de vider votre cuve sous peine de procédure en justice.

Par **flamby13**, le **16/02/2013** à **17:04**

Bjr,

Je suis d'accord avec Pat76, moi j'ai obtenu remboursement par lettre recommandée que j'ai copié ici:

http://consomia.fr/question/vitogaz_refuse_de_me_rembourser_suite_demenagement-14.html

Ne vous laisser pas faire!

Par **flamby13**, le **16/02/2013** à **17:04**

http://consomia.fr/question/vitogaz_refuse_de_me_rembourser_suite_demenagement-14.html